

Houat. Plan local d'urbanisme : interrogations et incompréhension



Marie-Armelle Echard et Yvon Guillevic ont des interrogations portant sur le chemin côtier entre le port et le cimetière et le camping à Doar-Segal.

Le 4 novembre était le dernier jour de l'enquête publique sur le Plan local d'urbanisme. Nombre d'avis figuraient au registre.

Se sont rendus sur place, l'association Bretagne Vivante, défenseuse de la faune et de la flore, représentée par Yvon Guillevic et Les Amis des chemins de ronde, défenseurs du sentier côtier, représentés par Marie-Armelle Echard et l'Umivem, fédération morbihannaise de défense du patrimoine et du paysage.

Ces trois associations, fortes de milliers de membres, ont tenu des positions communes sur ce projet de plan d'urbanisme.

Par exemple, toutes trois ont manifesté leur opposition au classement du sentier côtier, entre le port et le cimetière, comme accès à des parcelles à bâtir.

Un projet d'urbaniser qui inquiète

« **Le sentier côtier, à Houat comme ailleurs, est, en effet, une simple servitude de passage strictement réservée aux piétons et interdit aux vélos et à tous véhicules. Nous exprimons des réserves et notre incompréhension sur le projet d'urbaniser au-dessus de la grande plage alors que la loi Littoral interdit les constructions dans la bande des 100 m et dans les secteurs d'urbanisation diffuse** », indique Marie-Armelle Echard.

« **Nous ne comprenons pas, par ailleurs le positionnement du camping municipal dans le site classé de Doar-Segal, très visible de la mer, alors que le camping est interdit par la loi du 2 mai 1930 dans les sites classés. Ce camping est utile mais doit être placé en continuité de l'urbanisation existante. Pourquoi ne pas autoriser les toiles de tente sur le terrain de foot, comme cela fonctionne à Gâvres depuis longtemps pour la satisfaction de tous ?** », questionnent les associations.

Chute de la biodiversité

« **Les sites du Morbihan ont un rôle touristique essentiel. Les îles du Ponant sont particulièrement visitées et appréciées. Il importe d'y être vigilant au respect de la loi littoral qui les protège** », souligne Marie-Armelle Echard.

Les associations s'étaient déplacées pour le rappeler. Leur contribution à l'enquête publique visait aussi à souligner, en période de chute rapide de la biodiversité, la nécessité impérieuse d'une étude environnementale.